

Ecrit par le 15 juin 2026

Chaleur : la Ville de Sorgues fait attention aux personnes vulnérables



Cette fin de mois de mai présentant des températures particulièrement élevée, la Ville de Sorgues et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) activent le dispositif de recensement destiné aux personnes les plus fragiles.

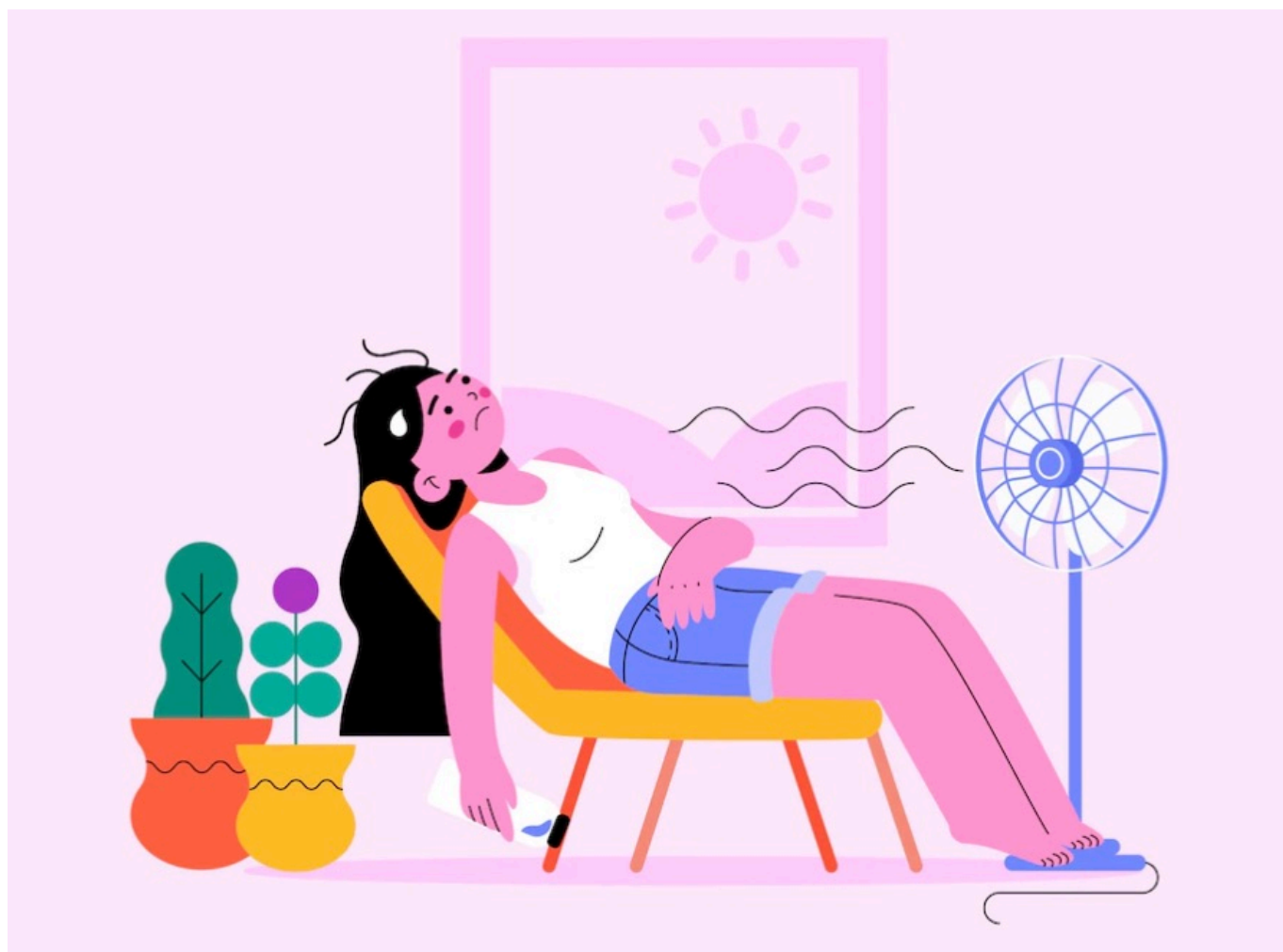
On pourrait croire que l'été est déjà là. À Sorgues, face aux fortes chaleurs, le dispositif de recensement destiné aux personnes les plus vulnérables a été activé. Ainsi, le CCAS assure un suivi téléphonique, à raison de deux appels par semaine les lundis et jeudis, des personnes inscrites sur la liste qui bénéficient du dispositif. Ce dernier est actif jusqu'au 18 septembre prochain.

Ce service gratuit permet de maintenir un lien régulier avec les personnes vulnérables tout en leur rappelant les bons réflexes à adopter afin de limiter les risques liés à la chaleur tels que la

Écrit par le 15 juin 2026

déshydratation, les maux de tête, les crampes ou les malaises. Pour bénéficier de ce dispositif ou en faire bénéficier, il suffit de contacter le CCAS au 04 90 39 71 45 (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h).

Sorgues met en place un dispositif pour les personnes fragiles tout l'été



Avec l'arrivée des fortes chaleurs, la Ville de Sorgues prend des précautions et élabore un

Ecrit par le 15 juin 2026

dispositif avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) pour les personnes en situation de fragilité qui sera disponible tout l'été.

La Ville de Sorgues invite les personnes fragiles face à la canicule à se manifester auprès du CCAS au 04 90 39 71 45 (joignable du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h). Les proches de ces personnes fragiles peuvent également le faire à la place de ces dernières.

Les personnes recensées recevront un appel téléphonique du CCAS deux fois par semaine, chaque lundi et jeudi, durant tout l'été. Ce dispositif gratuit permet de conserver un lien avec les personnes fragiles et de leur donner des conseils de prévention pour diminuer les risques lors d'un épisode de chaleur, et ainsi éviter des accidents graves, voire mortels.

Pour rappel, lorsqu'il fait chaud, il faut : boire régulièrement de l'eau pour éviter la déshydratation, s'alimenter correctement avec légumes et fruits de saison regorgeant d'eau, éviter de boire de l'alcool, aménager son emploi du temps pour éviter les chaleurs et sortir de préférence avant 10h et après 16h, s'habiller avec des vêtements amples et des tenues légères, éviter les efforts physiques intenses pendant les heures chaudes, utiliser un brumisateur pour se rafraîchir, garder les volets clos le jour, et ouvrir les fenêtres et volets la nuit. En cas de malaise, il faut appeler le 15.

V.A.